

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC D'ANTOINE-LABELLE  
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-LAUS**

Le conseil de la municipalité de Notre-Dame-du-Laus siège en séance ordinaire ce 4 août 2020 à 20 h à l'endroit habituel des séances. Sont présents à cette séance les conseillers : Étienne St-Louis, Gilles Schryer, François Monière et Julie Sylvestre sous la présidence de M. le maire, Stéphane Roy. Assistent également à la séance la directrice générale, Christine Gonthier-Gignac et la directrice générale adjointe, Gisèle Lauzon.

Le conseil siège à huis clos tel que mentionné à la résolution n° 197-07-2020.

**246-08-2020**      **RÉVISION DE L'ORDRE DU JOUR**

Proposé par François Monière  
appuyé par Gilles Schryer  
et résolu à l'unanimité que  
l'ordre du jour soit accepté tel que déposé.

De plus, qu'il demeure ouvert.

**ADOPTÉE.**

**247-08-2020**      **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

Proposé par Étienne St-Louis  
appuyé par Julie Sylvestre  
et résolu à l'unanimité que le  
procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juillet 2020 et de la séance  
extraordinaire du 17 juillet 2020, soient adoptés tel que présentés.

**ADOPTÉE.**

**248-08-2020**      **ADOPTION DES COMPTES**

Proposé par Gilles Schryer  
appuyé par François Monière  
et résolu à l'unanimité que la  
directrice générale soit autorisée à payer les comptes tels qu'ils apparaissent sur  
les listes suivantes, portant le numéro de folio 100769-08-2020 ainsi que le  
numéro de la présente résolution, à savoir :

- liste des comptes fournisseurs pour un total de comptes à payer de 140 385,51 \$
- liste sélective venant de l'historique des chèques n° 8851 à 8872 pour un montant de 1 768,56\$;
- liste sélective venant de l'historique des prélèvements n° 000KE pour un montant de 3 081,06 \$;
- liste des salaires du 1er au 25 juillet 2020 au montant de 67 630,99;

**ADOPTÉE.**

**INFORMATION ET CORRESPONDANCE**

M. le maire, donne l'information sur le sujet suivant :

- La séance ordinaire de septembre se tiendra à la salle communautaire avec présence du public; les directives de la Santé publique devront être respectées.

La directrice générale, Mme Christine Gonthier-Gignac résume la correspondance suivante :

- Dans le cadre du 20e projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement révisé, la MRC d'Antoine-Labelle organise une consultation publique écrite. Cette consultation se déroulera du 5 au 21 août 2020 et permettra aux personnes intéressées de soumettre leurs commentaires sur la modification du schéma.

#### **DÉPÔT DE DOCUMENTS**

- Liste des dépenses selon la délégation de pouvoirs, en vertu du règlement n° 04-05-2016 portant le numéro de confirmation 21612-OFXLB et 20118-26145 et les chèques n° 8870 et 8866 pour un montant total de 526,32 \$;
- Liste des dépenses préautorisées au montant de 11 674 \$.

#### **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**RÈGLEMENT  
N° 03-06-2020**

#### **AMENDEMENT AU RÈGLEMENT 02-01-2020**

CONSIDÉRANT qu'à sa séance ordinaire du 14 janvier 2020, le conseil a adopté le règlement n° 02-01-2020 relatif aux modalités de paiement des taxes, tarifs et pénalités 2020;

CONSIDÉRANT la situation actuelle liée à la COVID-19 et de l'impact sur la situation financière de certains contribuables;

CONSIDÉRANT que le conseil désire modifier le règlement 02-01-2020 en abrogeant les articles 7 et 8 relatives aux taux d'intérêts et pénalité sur les arrérages et pour fixer, à l'avenir lesdits taux, par simple résolution du conseil;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion relatif au présent règlement a été donné par M. Étienne St-Louis lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 2 juin 2020, et qu'un projet de règlement a été présenté et remis à l'ensemble des membres du conseil municipal lors de ladite séance du 2 juin 2020;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus décrète ce qui suit :

- Article 1 : Les articles 7 et 8 du règlement 02-01-2020 sont abrogées;
- Article 2 : Les taux d'intérêts et de pénalité sur les arrérages de taxes 2020 sont suspendus et sont fixés à « 0 % » jusqu'au 31 mai 2020;
- Article 3 : Dorénavant, les taux d'intérêts et pénalité seront fixés et/ou modifiés par simple résolution du conseil.
- Article 4 : Le présent règlement a effet depuis le 27 mars 2020.

**ADOPTÉE.**

249-08-2020

**ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 03-06-32020 – AMENDEMENT AU RÈGLEMENT 02-01-2020**

Proposé par Julie Sylvestre

appuyé par Gilles Schryer

et résolu à l'unanimité que le règlement n° 03-06-2020 amendant le règlement 02-01-2020 relatif aux modalités de paiement des taxes, tarifs et pénalité 2020, soit adopté.

**ADOPTÉE.**

250-08-2020

**ASSURANCES RESPONSABILITÉ AUX ORGANISMES – ÂGE D'OR LES 4 AS**

Proposé par François Monière

appuyé par Gilles Schryer

et résolu à l'unanimité que l'organisme(OSBL) « *Le Club de l'Âge d'or les 4 AS de Notre-Dame-du-Laus* » soit ajouté aux assurances de la Municipalité (Police n° 79005), à titre d'assuré additionnel en ce qui a trait à la responsabilité civile.

De plus, le Club de l'Âge d'or devra assumer les coûts supplémentaires de 175 \$ par année.

**ADOPTÉE.**

**BIBLIOTHÈQUE**

**URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

251-08-2020

**DÉROGATION MINEURE N° 2020-0438**

ATTENDU que Monsieur Denis Lauriault a demandé d'accorder une dérogation mineure au règlement 08-07-2000 relatif au zonage;

ATTENDU que cette demande de dérogation projette un agrandissement du chalet existant depuis 1950 et bénéficiant de droit acquis;

ATTENDU que cette demande de dérogation vise un empiétement supplémentaire du bâtiment principal de 13 cm sur la marge de recul avant réduisant ainsi cette marge de recul à 5,30 mètres devant normalement être à 10 mètres;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a traité la demande;

ATTENDU que cette dérogation mineure, si elle est acceptée, ne porte pas atteinte aux propriétés avoisinantes;

ATTENDU que le conseil municipal a pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé Julie Sylvestre, appuyé par Gilles Schryer et résolu à l'unanimité d'accorder à Monsieur Denis Lauriault, ne dérogation mineure au règlement 08-07-2000 relatif au zonage et d'accepter de réduire à 5,30 mètres la marge de recul avant devant normalement être à 10 mètres.

**ADOPTÉE.**

## VOIRIE MUNICIPALE

252-06-2020

### ENTRETIEN DES PONTS – SURFACE DE ROULEMENT

Proposé par Étienne St-Louis  
appuyé par Julie Sylvestre  
et résolu à l'unanimité  
d'autoriser le directeur des travaux publics à effectuer la réparation des surfaces  
de roulement des ponts, tel qu'exigé par le ministère des Transports, au coût  
approximatif de 6300 \$.

**ADOPTÉE.**

253-08-2020

### OCTROI DE CONTRAT – PIERRE CONCASSÉE

ATTENDU que le conseil municipal, par sa résolution n° 219-07-2020, a procédé  
à un appel d'offres sur invitation pour l'acquisition de 5000 tonnes de pierre  
concassée;

ATTENDU que deux soumissionnaires ont répondu à l'invitation, soit :

- 9175-8953 Québec inc. au montant de 8,48 \$/tonne
- Excavation Transport NDL au montant de 8,49 \$/tonne;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par François Monière, appuyé par Gilles  
Schryer et résolu à l'unanimité que le contrat de fourniture de 5000 tonnes de  
pierre concassée soit octroyé à 9175-8953 Québec inc. au montant de 8,48 \$ la  
tonne.

**ADOPTÉE.**

254-08-2020

### EMBAUCHE – OPÉRATEUR RÉGULIER

Proposé par Étienne St—Louis  
appuyé par Julie Sylvestre  
et résolu à l'unanimité que  
Pierre Roussel soit embauché à titre de « *Opérateur* » poste temps plein régulier  
et ce, aux conditions déjà établies à la convention collective en vigueur.

**ADOPTÉE.**

255-08-2020

### OUVERTURE DE POSTE – JOURNALIER SAISONNIER RÉGULIER

Proposé par François Monière  
appuyé par Gilles Schryer  
et résolu à l'unanimité qu'un  
poste de « *Journalier saisonnier régulier* » soit affiché à l'interne.

**ADOPTÉE.**

## INCENDIE

## LOISIRS ET CULTURE

256-08-2020

### ABROGATION ET REMPLACEMENT DE LA RÉOLUTION 235-07-2020

Proposé par François Monière  
appuyé par Julie Sylvestre  
et résolu à l'unanimité  
d'octroyer à Paysage Gourmand, un contrat pour la réalisation du plan  
d'aménagement du parc intergénérationnel au montant maximum de 2 500 \$,

De plus, la présente résolution abroge la résolution 235-07-2020.

**ADOPTÉE.**

**VARIA**

**QUESTIONS DU PUBLIC**

Une question a été envoyée au conseil et une réponse sera soumise à la demande prochainement.

**257-08-2020**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Proposé par Julie Sylvestre  
appuyé par Étienne St-Louis  
et résolu à l'unanimité que la  
présente séance soit levée. Il est 20 h 17.

**MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-LAUS, P.Q.**

Par .....  
maire

Par .....  
sec.-trés./dir. gén.

Je, Stéphane Roy, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Stéphane Roy  
Maire